



Secrétariat Général
Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

CAPES RESERVE DE RUSSE

**Rapport de jury présenté par Gabrielle DE GROER
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Composé de 6 membres, le jury a travaillé avec un grand sérieux et une extrême vigilance. Il a eu le souci constant de l'équité vis-à-vis des candidats, aussi bien dans l'évaluation des dossiers de RAEP, qu'il a examinés avec le plus grand soin et pour lesquels il a établi une grille de correction harmonisée, que lors des épreuves orales.

Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte l'expérience, ainsi que les qualités scientifiques et pédagogiques de tous les candidats. Leur profil étant diversifié, les examinateurs ont, au cours de l'entretien oral, tenu compte de la spécificité de chaque parcours et offert aux candidats la possibilité de montrer et de mettre en valeur leurs compétences.

Les épreuves orales ont été organisées au lycée Gustave Tirel à Paris. Les conditions de travail y ont été excellentes grâce à l'attention du proviseur, à la mobilisation de l'ensemble des personnels concernés et à celle de l'appariteur qui a assuré l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur engagement et leur professionnalisme.

I - PRESENTATION DU JURY ET DONNEES STATISTIQUES

1 – Le jury

Présidente : Madame Gabrielle de Groër, IA-IPR, académie de Strasbourg

Vice présidente : Madame Catherine Nadin, IA-IPR, académie de Paris

Membres :

Madame Marina Accadbled, professeur au Lycée Ch. Nodier à Dôle

Madame Maeva Charnay, IA-IPR, académie de Montpellier

Monsieur Vladimir Kovalenko, professeur au Lycée Jean-Baptiste Say à Paris

Monsieur François Laurent, professeur en CPGE au Lycée du Parc à Lyon

2 – Données statistiques

22 candidats inscrits en public, 4 en privé

15 dossiers de candidature RAEP

10 admissibles

3 admis public

1 admis privé

Le jury a regretté que certains très bons candidats qui ont fait leurs preuves dans les classes aient malheureusement été radiés des listes, car ils ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat (Décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 et Note de service concernant l'organisation des recrutements réservés ouverts dans le cadre des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique publiée au BO n°47 du 20 décembre 2012.)

II – L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve écrite d'admissibilité prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (**RAEP**) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas rendu anonyme. Il est soumis à une double correction et noté de 0 (note éliminatoire) à 20.

Cette première session d'évaluation des dossiers de RAEP appelle de la part du jury une série de remarques, à la fois sur les aspects formels de ces dossiers et sur leur contenu.

a. Première partie du dossier : le parcours professionnel

La rédaction de la première partie est définie ainsi par le texte du B.O. :

« Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. »

Dans l'ensemble, les candidats ont respecté les consignes concernant la forme et la présentation.

On relève cependant dans certains dossiers des fautes d'orthographe, de syntaxe et de style regrettables chez des candidats à un concours de recrutement de fonctionnaires français.

En ce qui concerne le contenu de cette partie, il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'un catalogue de toutes les expériences de vie du candidat, ni d'un éloge que le candidat fait de ses propres mérites.

L'enjeu de cette partie du dossier est pour le candidat de savoir opérer des choix pertinents dans ses propres expériences, de mettre en perspective et d'analyser les étapes de son parcours et de montrer en quoi ce dernier lui a permis d'acquérir les compétences nécessaires à l'enseignement du russe.

Il faut éviter les détails et descriptions inutiles, car ce qui doit ressortir est, plus que l'expérience elle-même, ce que le candidat en fait dans la perspective de son activité professionnelle.

b. Deuxième partie du dossier : la réalisation pédagogique

« Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. »

La plupart des candidats font bien la distinction entre séquence et séance.

Cependant, à plusieurs reprises, le jury a pu constater un manque de réalisme dans le nombre de séances autant que dans les objectifs.

Il est important de porter une grande attention au choix des documents. La seule fonction de ces documents est de permettre au jury d'évaluer la pertinence des activités proposées dans la séquence.

L'accumulation de documents, même s'ils sont intéressants en soi (certains dossiers contenaient par exemple de très belles images) n'apporte rien si ces documents ne font pas l'objet d'une bonne présentation et d'une proposition de mise en œuvre appropriée.

Certains dossiers se présentaient comme de petits traités de didactique avec l'utilisation d'un jargon mal assimilé et une abondance de généralités mal digérées et pas du tout appliquées à des situations de classe précises.

Une simple description des activités n'est pas suffisante : une réflexion sur leur sens et sur la manière de faire progresser les élèves est nécessaire, or elle est malheureusement souvent très réduite voire absente. Les séquences relatées dans les dossiers sont parfois très ambitieuses, mais la mise en activité des élèves à travers des tâches judicieuses n'apparaît souvent pas assez clairement .

Les situations d'apprentissage et le recours aux différentes activités langagières (travail de compréhension, puis d'expression à partir d'un document audio-visuel, mini-débat, travail autonome de recherche ...) sont présentées, mais font rarement l'objet d'une analyse ou d'une réflexion (par exemple sur les raisons d'une nécessaire variation de ces activités et situations, sur les choix opérés, les difficultés rencontrées...)

L'évaluation fait partie du projet pédagogique. Elle doit être conçue en fonction des objectifs que le professeur a définis et permet de vérifier les acquis et l'efficacité de la démarche mise en œuvre. Les tâches d'évaluation proposées par certains candidats ne sont pas réalisables, car les élèves ne disposent pas des moyens linguistiques et culturels qui leur permettraient de s'en acquitter.

Enfin, le jury a apprécié les réalisations qui donnaient une impression d'authenticité et de bon sens.

III - LES ORAUX D'ADMISSION

Les oraux d'admission du CAPES réservé de russe se sont déroulés les 27 et 28 mai 2013 dans les locaux du Lycée Gustave Tirel à Paris.

1 - Les conditions de l'épreuve

Conformément aux textes officiels, chaque candidat passe une seule épreuve orale.

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum
- Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (10 minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves.

Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales, l'exposé a lieu en français. L'entretien a lieu dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

2 – Exemples de sujets proposés par le jury pour l'entretien lors de la session 2013

Vous avez eu des élèves du cycle terminal. Dans le programme actuel, quels choix pouvez-vous envisager de faire pour traiter une notion et comment vous y prendrez-vous ?

Vous avez des élèves de première. Comment faire pour prendre en compte avec eux les contenus culturels du programme du cycle terminal tout en les entraînant sur le plan linguistique ?

Vous avez conçu vous-mêmes la séquence présentée. Quels sont, selon vous, les avantages et les difficultés de travailler sans manuel ?

Vous avez fait part dans votre dossier de votre expérience d'enseignement en LV3. Comment faire pour amener en trois ans des élèves de LV3 au niveau A2 ?

Comment entraîner les élèves à l'expression orale ?

3- Remarques du jury

Il est attendu du candidat qu'il ait un propos structuré, organisé, illustré d'exemples concrets tirés de sa pratique de l'enseignement.

Une bonne connaissance des programmes en vigueur, des textes officiels et des évolutions de la didactique des langues est indispensable.

Le candidat doit montrer qu'il est capable de faire des choix pédagogiques pertinents et de les justifier. Il doit pouvoir se projeter dans une situation de classe concrète.

La capacité à communiquer en conservant l'attention et l'intérêt de l'auditoire, la réactivité et l'ouverture d'esprit sont des qualités indispensables chez un futur professeur certifié.

Le jury salue la grande qualité de la majorité des exposés, dont un vraiment brillant. Les candidats s'étaient bien préparés à l'épreuve et ont su, dans l'ensemble, mettre en évidence leur motivation et faire preuve de conviction pour expliquer leurs choix.

Néanmoins certains candidats ont éprouvé de la difficulté à présenter un rapport structuré qui permette au jury d'avoir une idée nette de leur projet pédagogique et de sa réalisation dans une classe.

D'autres n'ont pas bien lu et compris les programmes et en parlent sans vraiment réaliser ce qu'un enseignant peut et doit en faire. Une candidate a fâcheusement confondu les anciens et les nouveaux programmes du lycée.

Dans certaines présentations, le jury a malheureusement constaté un manque de discernement dans le choix des documents proposés (que ce soit du fait de leur manque d'intérêt, de leur nombre, de leur difficulté par rapport au niveau de la classe ou de par leur contenu, de nature à heurter la sensibilité des élèves), une analyse

insuffisante de ces documents choisis ou un manque de recul par rapport à leur mise en œuvre.

Les tâches proposées sont parfois inadaptées au niveau de la classe, sans lien avec les programmes ou d'un intérêt discutable .

Tout en parlant d'approche actionnelle, une candidate a surpris en proposant aux élèves des tâches du genre « donnez-moi des exemples de phrases avec le datif ». A l'inverse, une autre enseignante dit vouloir organiser un débat sur un sujet que ses élèves ne peuvent pas connaître, sans l'avoir introduit au préalable.

Conclusion

Le jury se déclare satisfait du recrutement d'enseignants de grande qualité et encourage les candidats à de futures sessions du CAPES réservé à tenir compte de ses observations dans la préparation aux épreuves.